

Département du CHER
MAIRIE
18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

République Française

ARRETE N° AR2025034

Réglementation de la circulation rue du 19 mars 1962

Le Maire de BEFFES,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 225,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation, Livre I, huitième Partie du 6 novembre 1992,

Vu l'intervention de l'entreprise GUILLET - 17 rue Saint Denis - 18140 ARGENVIERES,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier,

ARRETE

Article 1 : A partir du 21 Juillet 2025 et pendant toute la durée des travaux, la circulation de la rue du 19 mars 1962 sera interdite à toute circulation.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur les trottoirs de la voie pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 3 : Les autorités de Police Municipale de BEFFES, Monsieur le Commandant de Brigade de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent dont ampliation leur sera remise.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à BEFFES, le 18/07/2025

Le Maire,

Olivier LE CAM

